

M Politique

Didier Migaud fustige la qualité des services publics en France

Le Monde.fr avec AFP | 09.01.2015 à 18h46 • Mis à jour le 09.01.2015 à 23h36



Le premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, a dénoncé, vendredi 9 janvier, la piètre qualité, selon lui, des services publics en France lors des assises du droit et de la compétitivité organisées par le Club des juristes et l'institut Montaigne.

Le magistrat a livré un constat sans concession de la qualité des services de l'Etat et des collectivités territoriales. « *Que constatons-nous dans nos travaux ? C'est que malgré un niveau plus élevé qu'ailleurs de dépenses publiques, les résultats ne sont pas nécessairement au rendez-vous* », a souligné M. Migaud. « *J'ai trop souvent l'occasion de m'étonner de ce qui ressemble à une forme d'indifférence dans notre pays vis-à-vis des faibles performances de notre action publique et de nos politiques publiques au regard des crédits que nous y consacrons* », a-t-il déploré devant un grand amphithéâtre comble de l'université Panthéon-Assas.

MANQUE DE RÉSULTATS DES SERVICES PUBLICS

Rappelant que les dépenses publiques hors crédit d'impôt représentent environ 57 % du produit intérieur brut, dont près de la moitié (43 %) concernent la protection sociale, M. Migaud a souligné que les Français étaient « *en droit de s'interroger sur l'utilisation qui est faite de ces deniers publics* ». « *Nous restons parmi les tout premiers pays de l'OCDE pour le niveau de la dépense publique rapportée à la richesse nationale, nous ne sommes que trop rarement parmi les premiers lorsque les résultats sont mesurés* », a-t-il encore déclaré.

Le président de la Cour des comptes, chargé d'évaluer l'efficacité de l'usage de l'argent du contribuable, a par ailleurs contré l'argument selon lequel les dépenses d'investissement seraient par nature vertueuses, un argument répété en boucle par les élus locaux : maires, présidents de département et présidents de région. « *Les investissements ne sont pas vertueux quand il y a des doublons entre les administrations de l'Etat, entre l'Etat et les collectivités, ou entre les collectivités territoriales elles-mêmes* », a répété M. Migaud. Une nouvelle déclaration qui ne manquera pas d'entraîner une levée de boucliers des élus territoriaux.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/01/09/didier-migaud-fustige-la-qualite-des-services-publics-en-france_4552958_823448.html#RHVaJLTb6mKYsd1R.99